

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 7 février 2024 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme  
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

**Absences**

M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
  - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Les Événements Hill Drag Gaspésie – événement 5<sup>e</sup> Édition du Hill Drag au Mont-Castor)
  - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (Café LA CAISSE – événement Carnaval à Baie-des-Sables)
4. Alliance pour la solidarité – Signature de conventions relatives aux projets financés
5. Entériner l'adhésion de la MRC de La Matanie à titre de membre de l'organisme artistique Espaces F pour 2024
6. Gestion des ressources humaines (GRH)
  - 6.1. Autorisation d'affichage – Poste d'urbaniste
  - 6.2. FRR volet 4 – Entériner l'embauche au poste contractuel de chargée de projet à la vitalisation des communautés
7. UQAR – Mandat de recherche – Forum sur la gouvernance municipale
8. Colloque printemps 2024 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 25 et 26 avril 2024 à Québec
9. Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) du 29 au 31 mai 2024 à Rimouski
10. ARICO – Colloque international en français – Regards croisés sur l'adaptation aux risques naturels côtiers, les 16 et 17 mai 2024 à l'Université d'Ottawa
11. Atelier régional pour la consolidation du réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent, le 20 février 2024 à Rimouski
12. Mandat au Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES) en sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles (2024-2025)
13. Consultation sur le PDZA auprès des agriculteurs, intervenants du milieu et membres du comité de pilotage
14. Marché public de La Matanie
  - 14.1. Marché public – Directive de changement A-03.r1
  - 14.2. Marché public – Directive de changement A-04 (reporté)
  - 14.3. Marché public – Directive de changement A-05 (reporté)
  - 14.4. Marché public – Autorisation signature Avenant #1 au contrat avec Habitat Construction Matane
15. Varia
16. Période de questions
17. Fermeture de la séance

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION 72-02-24**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

## **RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

### **RÉSOLUTION 73-02-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (LES ÉVÉNEMENTS HILL DRAG GASPÉSIE – ÉVÉNEMENT 5<sup>e</sup> ÉDITION DU HILL DRAG AU MONT-CASTOR)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Les Événements Hill Drag Gaspésie – événement 5<sup>e</sup> Édition du Hill Drag au Mont-Castor : 1 000 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 74-02-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (CAFÉ LA CAISSE – ÉVÉNEMENT CARNAVAL À BAIE-DES-SABLES)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets*

*structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS), laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);*

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Café LA CAISSE – événement Carnaval à Baie-des-Sables : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 75-02-24**

#### **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ – SIGNATURE DE CONVENTIONS RELATIVES AUX PROJETS FINANCÉS**

**CONSIDÉRANT** l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement (CRD) à titre de mandataire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie agit à titre de fiduciaire local de l'Alliance et achemine, aux porteurs d'initiative, un protocole d'entente en conformité aux exigences du FQIS et le versement prévu pour la réalisation de l'initiative;

**CONSIDÉRANT** la signature d'avenants à ladite Entente administrative du FQIS concernant la bonification pour l'année financière 2022-2023 (résolution 151-03-23) ainsi que la prolongation d'une année de la mesure des Alliances pour la solidarité et l'octroi d'une somme supplémentaire pour l'année 2023-2024 (résolution 394-08-23);

**CONSIDÉRANT** l'acceptation par le CRD, dans le cadre du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2023-2024 de la MRC de La Matanie, de deux nouvelles initiatives bénéficiant d'un financement au montant de 11 207,48 \$ chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer les conventions d'aide financière et leurs autres documents afférents ainsi qu'à verser les montants des initiatives concertées autorisées par le CRD dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 76-02-24**

#### **ENTÉRINER L'ADHÉSION DE LA MRC DE LA MATANIE À TITRE DE MEMBRE DE L'ORGANISME ARTISTIQUE ESPACES F POUR 2024**

**CONSIDÉRANT** l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2026 octroyant notamment du financement annuel à la MRC de La Matanie pour des actions locales;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de sa campagne en attractivité, la MRC souhaite réaliser un projet de portraits 2024 de personnes exprimant leur sentiment d'appartenance et de fierté de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite se prévaloir des services et des équipements spécialisés de l'organisme Espaces F pour le projet susmentionné;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable pour la MRC d'adhérer à Espaces F à titre de membre institutionnel ou corporatif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'**entériner le paiement de la cotisation 2024 de la MRC de La Matanie, à Espaces F, au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)**

### **RÉSOLUTION 77-02-24**

#### **AUTORISATION D'AFFICHAGE – POSTE D'URBANISTE**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'une ressource pour le service de l'aménagement et de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir l'affichage d'un poste d'urbaniste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'affichage d'un poste régulier à temps plein d'urbaniste ainsi que le processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 78-02-24**

#### **FRR VOLET 4 – ENTÉRINER L'EMBAUCHE AU POSTE CONTRACTUEL DE CHARGÉE DE PROJET À LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 463-09-23 autorisant l'affichage et le processus de sélection pour le poste contractuel de chargé de projet à la vitalisation des communautés pour le service des municipalités dévitalisées (Q5);

**CONSIDÉRANT QUE** le poste est autorisé et financé dans le cadre du projet soumis au FRR volet 4 par les municipalités Q5 participantes;

**CONSIDÉRANT** les entrevues effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'**entériner l'embauche de madame Julie Gagné comme chargée de projet à la vitalisation des communautés, poste contractuel temps complet de

35 heures/semaine, avec date d'entrée en fonction le 12 février 2024, poste assujetti à une période de probation;

**QUE** les modalités convenues à la lettre d'entente n° 4602-2023-06, avec le SCFP section locale 4602, continuent de s'appliquer.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 79-02-24**

#### **UQAR – MANDAT DE RECHERCHE – FORUM SUR LA GOUVERNANCE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** les orientations relatives à la réalisation d'une enquête et la tenue d'un forum sur la gouvernance municipale pour La Matanie (résolution numéro 48-01-24);

**CONSIDÉRANT** le devis présenté par l'UQAR au montant de 18 581 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déjà transmis une demande d'aide financière à la ministre des Affaires municipales pour couvrir les frais du forum et le travail scientifique préparatoire de l'UQAR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise un mandat de recherche à l'UQAR au montant de 21 363,50 \$ taxes incluses;

**QUE** le mandat soit financé, dans un premier temps, par toute aide reçue du fonds discrétionnaire de la Ministre et, dans un deuxième temps, par les volets ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales du Programme de développement des communautés financé par le Fonds régions et ruralité volet 2 pour l'année 2024;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 80-02-24**

#### **COLLOQUE PRINTEMPS 2024 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) LES 25 ET 26 AVRIL 2024 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le Colloque du printemps 2024 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 25 et 26 avril 2024 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'inscription au montant de 718,59 \$, incluant les taxes, les frais de formation (150 \$), les ateliers, les deux déjeuners, les deux dîners, les cocktails, le banquet et les pourboires, pour la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, au Colloque du printemps 2024 de l'ADGMRCQ les 25 et 26 avril 2024 à Québec, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 81-02-24**

#### **CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) DU 29 AU 31 MAI 2024 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, à assister au 55<sup>e</sup> Congrès de la COMAQ du 29 au 31 mai 2024 à Rimouski;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'inscription de madame Nancy Desrosiers au Congrès de la COMAQ, du 29 au 31 mai 2024 à Rimouski, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 82-02-24**

#### **ARICO – COLLOQUE INTERNATIONAL EN FRANÇAIS – REGARDS CROISÉS SUR L'ADAPTATION AUX RISQUES NATURELS CÔTIERS, LES 16 ET 17 MAI 2024 À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie agit, depuis 2020, à titre de partenaire du projet France-Québec d'Adaptation aux risques côtiers (ARICO), lequel a comme principaux lieux d'études La Matanie et le sud du Pays du Bigouden (Bretagne);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se termine avec la présentation des résultats obtenus dans la section « *Regards croisés sur l'adaptation aux risques naturels côtiers : que nous apprennent les recherches interdisciplinaires, partenariales et internationales?* » dans le cadre du Congrès de l'ACFAS lequel se tiendra à l'Université d'Ottawa, les 16 et 17 mai prochains;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs initiatives gouvernementales et municipales initiées lors ou dans le cadre du projet ARICO sont appelées à se poursuivre et pourront bénéficier des résultats de la recherche;

**CONSIDÉRANT** la présence de représentants de La Matanie lors des précédents colloques du projet ARICO, notamment en Bretagne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation du préfet, monsieur Gérald Beaulieu, au colloque dans le cadre du Congrès de l'ACFAS et le remboursement de ses frais d'inscription, au montant de 290,00 \$ (non-membre allié) avant les taxes, ainsi que des frais de déplacements et de séjour sous réserve de la présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 83-02-24**

#### **ATELIER RÉGIONAL POUR LA CONSOLIDATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DU BAS-SAINT-LAURENT, LE 20 FÉVRIER 2024 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'un atelier régional pour la consolidation du réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent, le 20 février 2024 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC de La Matanie est ciblé pour l'établissement d'aires protégées;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, assistera à l'événement en raison de son expertise et en lien avec ses mandats relatifs à la protection des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT QU'**une représentation politique de la MRC est également souhaitable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'inscription au montant de 30 \$ du préfet suppléant, monsieur Philippe Savard, ainsi que le remboursement de ses frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 84-02-24**

#### **MANDAT AU CARREFOUR INTERNATIONAL BAS-LAURENTIEN POUR L'ENGAGEMENT SOCIAL (CIBLES) EN SENSIBILISATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2024-2025)**

**CONSIDÉRANT QUE**, dans La Matanie, la campagne "*Ma planète, notre maison*" est en cours depuis 2019 grâce à une collaboration entre le Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES) et la MRC et s'inscrit dans une volonté d'intensification des efforts de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'environnement en mettant de l'avant la réduction des déchets et leur enfouissement;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation positive de la campagne pour les années précédentes, incluant l'année 2023-2024 qui s'achève;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'entrée en vigueur du PGMR révisé, la MRC s'est engagée à tenir annuellement des actions en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire, la réparation d'objets, la sensibilisation en général, la sensibilisation axée sur les jeunes du primaire, du secondaire et des camps de jour, la mise en valeur des savoir-faire écoresponsables des aînés et la promotion des services rendus par l'écocentre;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et la ville de Matane se coordonnent dans leurs efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment en lien avec les actions couvertes par le CIBLES;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la proposition de l'organisme CIBLES et sont informés du détail des activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'**accepter la proposition et de mandater l'organisme CIBLES pour la coordination de la campagne 2024-2025 d'information, de sensibilisation et d'éducation pour la réduction des déchets à l'intention, notamment, des jeunes et des aînés, au montant de 22 475 \$, plus les taxes applicables, à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

#### **CONSULTATION SUR LE PDZA AUPRÈS DES AGRICULTEURS, INTERVENANTS DU MILIEU ET MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE**

## **MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE**

### **RÉSOLUTION 85-02-24**

#### **MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-03.R1**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Matane souhaite profiter des travaux en cours du Marché public de La Matanie pour rénover le bâtiment existant et confier l'exécution des travaux à Habitat Construction Matane (1986) inc.;

**CONSIDÉRANT** l'implication des professionnels de la MRC dans le dossier pour la préparation de directives à l'entrepreneur susmentionné;

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels ont émis la directive de changement A-03.r1 concernant le remplacement de portes et d'hublots (fenêtres rondes) du bâtiment existant;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts des travaux relatifs à la directive de changement A-03.r1 représentent une facture de 15 653,28 \$, avant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-040 de la ville de Matane autorisant les travaux et leur paiement par le règlement d'emprunt VM-355;

**CONSIDÉRANT** l'absence de coûts additionnels pour la MRC de La Matanie pour ces travaux hors-projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le directeur général à signer la directive de changement A-03.r1;

**QUE** les travaux soient directement facturés à la ville de Matane.

ADOPTÉE

#### **MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-04 (REPORTÉ)**

#### **MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-05 (REPORTÉ)**

### **RÉSOLUTION 86-02-24**

#### **MARCHÉ PUBLIC – AUTORISATION SIGNATURE AVENANT #1 AU CONTRAT AVEC HABITAT CONSTRUCTION MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'avenant 1 au contrat, avec Habitat Construction Matane, pour la construction du Marché public de La Matanie, lequel reflète une augmentation de 76 352,59 \$, taxes incluses, de la valeur des travaux initialement autorisés;

**CONSIDÉRANT** l'avenant concernant les directives de changement A-01, S-01, S-02, C-01 et C-02 lesquelles ainsi que les dépenses associées ont déjà été autorisées par résolutions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise le directeur général, monsieur Olivier Banville, à signer l'avenant 1 au contrat avec Habitat Construction Matane pour la construction du Marché public de La Matanie.

ADOPTÉE

**VARIA**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 87-02-24**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet,  
Gérald Beaulieu

*(signé)*

---

Le directeur général et greffier-trésorier,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet,  
Gérald Beaulieu*